



PROCES VERBAL

Séance ordinaire du 15 mai 2024

Date convocation :
07 mai 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Nombre de conseillers
présents : 10

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Chave Natalia, Chaniet Olivier, Maillet Edwin, Fournier François sauf Vranckx Michèle ayant donné procuration à Bonfils Frédéric, Bayle Corinne à Durand Laurent, Jouvry Olivier à Chabaud Bernard.

Absent excusé : Corralès Stéphanie

Président de séance : Durand Laurent.

Secrétaire de Séance : Mounier Chantal

Le Maire ouvre la séance à 18h30. Après demande de lecture du PV précédent (10.04.2024) que le Conseil décline, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1. Objet : Travaux d'aménagement de la place de Verdun phase 1 et 2 – Choix de l'entreprise de travaux suite appel d'offres- Délibération N°2024 D 25

La séance ouverte, Monsieur le Maire Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le cabinet CEREG, en sa qualité de Maître d'œuvre du projet d'aménagement de la Place de Verdun a lancé l'appel d'offres aux entreprises de travaux après l'approbation du Conseil-Délibération N°2023 D 13 du 22 mars- comme suit :

Le 26 février 2024 :

-publication de l'avis d'appel public à concurrence sur la plateforme e-marchés publics.com et dans le Vacluse Matin.

-Dépôt du DCE (Dossier de Consultation aux Entreprises) sur ladite plateforme comprenant le RC Règlement de Consultation, le BPU-DQE (Bordereau des Prix Unitaires-Détail Quantitatif Estimatif), l'annexe AE (Acte d'Engagement)-répartition par co-traitant, le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières, l'annexe CCTP-DT, l'annexe CCTP-études de sol, le devis programme, les plans, l'AE (Acte d'Engagement), le CCAP (Cahier des Clauses Administratives particulières), l'annexe CCTP-PGC, le manuel de réponse dématérialisé.

Le 21 mars 2024 à 14h37 : Dépôt candidature et l'offre Ets Missolin Frères/Teyssier Père et Fils

Le 22 mars 2024 à 9h20 : Dépôt candidature et offre Ets Eiffage Route Méditerranée

Le 22 mars 2024 à 11h05 : Dépôt candidature et offre Ets Colas France

Le 22 mars 2024 à 12h00 Clôture de dépôt des offres et candidatures

Le cabinet CEREG ouvre les candidatures et les offres des 3 entreprises et dresse le tableau de synthèse joint à la présente délibération :

Candidatures : les 3 entreprises sont recevables

Offres : Les 3 entreprises sont recevables :

-Ets Missolin Frères/Teyssier Père et Fils 100 points/100 (technique 40 points/40, prix 60 points/60)

-Ets Eiffage Route Méditerranée 89.92 points/100 (technique 40 points/40, prix 49.92 points/60)

-Ets Colas France 94.85 points/100 (technique 40 points/40, prix 54.85 points/60)

Mr le Maire demande au cabinet CEREG de lancer des négociations auprès des 3 entreprises retenues.

Le 04 avril, via la plateforme e marchés publics.com, les entreprises sont invitées à déposer une offre en phase négociation.

Le 11 avril à 10h44 les Ets Missolin Frères/Teyssier Père et Fils déposent leur offre négociation.

Le 11 avril à 17h33 les Ets Colas France déposent leur offre négociation.

Le 12 avril à 8h47 les Ets Eiffage Route Méditerranée dépose leur offre négociation.

Le 12 avril à 12h00 clôture de dépôt des offres négociation.

Le cabinet CEREG ouvre les offres négociées et dresse le tableau de synthèse joint à la présente délibération :

Candidatures : les 3 entreprises sont recevables.

Offres : Les 3 entreprises sont recevables :

-Ets Missolin Frères/Teyssier Père et Fils 100 points/100 (technique 40 points/40 –prix 60 points/60)

-Ets Eiffage Route Méditerranée 90.43 points/100 (technique 40 points/40- prix 50.43 points/60)

-Ets Colas France 96.34 points/100 (technique 40 points/40 – prix 56.34 points/60)

Classement :

1 Ets Missolin Frères/Teyssier Père et Fils

2. Ets Colas France

3. Ets Eiffage Route Méditerranée

A l'examen du tableau de synthèse, l'offre la plus intéressante est celle des Ets Missolin Frères/Teyssier Père et Fils pour un montant de **328 673 € HT** pour l'aménagement de la place de Verdun phase 1 et 2. Sont annexées à la présente délibération toutes les pièces du marché.

--

Mr le Maire demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du maire,

DELIBERE ET DECIDE par 13 voix pour :

Article 1 : de valider le choix des Ets Missolin Frères/Teyssier Père et Fils pour les travaux d'aménagement de la place de Verdun phase 1 et 2 d'un montant de 328 673 € HT.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec les Ets Missolin Frères/Teyssier Père et Fils ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

Article 3 : De notifier au Ets Missolin Frères/Teyssier Père et Fils la décision du Conseil Municipal.

Article 4 : De prévoir les crédits nécessaires au budget 2024

2. Objet : Règlement intérieur ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergements)– Modifications 2024-Délibération N°2024 D 26

La séance continuant, Monsieur le Maire explique au Conseil que le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a besoin d'être modifié à la demande de la directrice de l'accueil périscolaire, suite au retour des parents qui souhaitent autoriser plus de personnes à récupérer leurs enfants à la sortie de l'accueil périscolaire. Ce règlement est revu chaque année et a déjà été modifié en 2022.

Ce règlement modifié sera communiqué aux parents par mail lors de l'envoi des dossiers d'inscription à l'accueil périscolaire pour la rentrée 2024-2025.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

DELIBERE ET DECIDE à 12 voix pour et 1 abstention:

Article 1 : de ne pas modifier le règlement intérieur de l'ALSH pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Article 2 : d'approuver le règlement intérieur de l'ALSH tel qu'annexé à la présente.

3. Objet : PEDT (Projet Educatif Territorial)- Modifications 2024-Délibération N° 2024 D 27

La séance continuant, Monsieur le Maire explique au Conseil que le PEDT a besoin d'être modifié à la demande de la directrice de l'accueil périscolaire, suite au retour des parents qui souhaitent autoriser plus de personnes à récupérer leurs enfants à la sortie de l'accueil périscolaire. Le PEDT est revu chaque année et a déjà été modifié en 2022.

Ce PEDT modifié sera communiqué aux parents par mail lors de l'envoi des dossiers d'inscription à l'accueil périscolaire pour la rentrée 2024-2025.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

DELIBERE ET DECIDE à 12 voix pour et 1 abstention :

Article 1 : de ne pas modifier le PEDT pour la rentrée 2024-2025.

Article 2 : d'approuver le PEDT tel qu'annexé à la présente.

Question diverses

1. Devis démolition bâtiments Poste

Mr le Maire présente un 1^{er} devis. D'autres devis seront demandés.

2. Poste de Relevage de l'école

Le Poste de Relevage étant obsolète, des devis sont en cours pour le remplacement de ce PR qui outre le raccordement du groupe scolaire comprendrait également le raccordement des 5 nouvelles habitations prévues à la place du logement de la Poste.

3. Cadeau de départ en retraite de l'agent de restauration

Plusieurs propositions sont à l'étude.

4. Recrutement agent de restauration

Une candidature est en cours. De nouvelles conditions de temps de travail sont à l'étude.

5. Voiries

L'affaissement de la route au niveau de « Portes anciennes » sera pris en charge par le Département Du 03 au 17 juin, certains tampons Eaux Usées seront changés route de Villedieu et route des Princes d'Orange.

Du 27 mai au 05 juin, la chaussée sera rétrécie au 1139 route des Princes d'Orange afin de procéder au rescelllement d'une chambre Télécom.

FIN DE SEANCE : 19h40

Le Maire

Le secrétaire de séance